

Forum citoyen de sécurité, prévention et propreté
Quartier square Porte de Hal, Parvis Saint-Gilles,
parc Pierre Paulus, place Morichar

Procès-verbal de la première rencontre – lundi 1 décembre, à 18h30

Table des matières

1. Accueil et mise en contexte.....	1
2. Interventions citoyennes :	3
2.1 Volet sécurité et zone de police Midi	3
2.2 Précarité, sans-abrisme, assuétudes et prévention.....	5
2.3 Propreté.....	6
2.4 Aménagement du territoire	6
2. Réponses	7
3.1 Volet policier.....	8
3.2 Volet prévention	11
3.3 Propreté.....	15
3.4 Volet aménagement du territoire.....	16
4. Actions concrètes dégagées des interventions citoyennes et institutionnelles :.....	17

1. Accueil et mise en contexte

Le Bourgmestre Jean Spinette introduit la séance en rappelant les objectifs des forums de quartier de prévention, sécurité et propreté.

Les forums citoyens se veulent être un espace de discussion, de concertation et de co-construction de l'avenir de chaque quartier de la commune. C'est également un espace d'échange entre les acteurs de la prévention et de la sécurité au niveau communal et les habitant.es associations, commerçant.es

Le Bourgmestre invite les participant.es à poser leur question, laisser leurs suggestions, ouvrir des pistes de réflexion pour l'avenir de leur quartier. L'idée est de valoriser l'expérience du vécu de chacun et chacune pour permettre à la commune de prioriser les actions à mener dans chaque quartier.

Le dialogue se fait donc dans les deux sens : les citoyen.nes proposent et interpellent les acteur.trices de la sécurité et de la prévention au niveau communal (Bourgmestre, police et services communaux) et font part de leurs observations et suggestions.

Une présentation des règles de fonctionnement est donnée : être concis dans sa prise de parole, pour laisser le temps à un maximum de personnes de s'exprimer, être respectueux et laisser ses coordonnées pour être recontactés dans le cadre des avancées dans le quartier.

→ Les actions menées au quotidien sont détaillées dans le Power point disponible sur le site de la commune.

Les membres de la Zone de police Midi (ZPM) se présentent et détaillent leur fonction : le commissaire Gabriele Evangelisti est responsable du pilier « Proximité » (rassemblant les différentes brigades de la Proximité pour la Zone Midi) ; la responsable de la brigade PRIO détaille ses fonctions : interventions, présence de terrain, lien avec le public précarisé, etc. ; les agents de quartier (« D2 » pour Saint-Gilles) sont également présents : ils et elles sont responsables pour « ~~petites nuisances~~ les incivilités » comme les dépôts d'immondices, les tapages, les tag, etc. Ils et elles sont également le premier contact avec les Saint-Gillois.es.

La parole est ensuite donnée aux participant.es, par save de 3 questions/interventions.

2. Interventions citoyennes :

Les interventions citoyennes ont été ici rassemblées pour avoir une meilleure fluidité de lecture sur les demandes des Saint-Gillois.es et une vision globale du diagnostic des habitant.es.

En voici un résumé :

Les citoyen.nes dressent un tableau préoccupant de la situation dans plusieurs rues et espaces publics du quartier. Un premier constat majeur concerne **la sécurité et la présence policière**, décrite comme insuffisante dans le quotidien, avec des délais d'intervention jugés trop longs. Plusieurs personnes se sont également interrogées sur la **présence et les compétences des gardiens de la paix**.

Un autre thème dominant est celui de **la drogue** et de ses impacts. Plusieurs rues, comme le parc Pierre Paulus, la place Marie Janson ou la Place Bethléem, sont identifiées comme des lieux de **consommation et de deals**, parfois en présence d'enfants. Cela génère un sentiment d'insécurité, voire une normalisation inquiétante de ces pratiques dans l'espace public. Les habitant.es demandent des **mesures précises**, notamment pour protéger les enfants de la vue du matériel de consommation.

Les citoyen.nes décrivent aussi une **pression croissante liée à la grande précarité**, au sans-abrisme et au manque d'infrastructures adaptées. Plusieurs questions émergent : quelles solutions sociales existent, quels intervenants travaillent aux côtés de la police et des gardiens de la paix, et quelles réponses psychologiques ou d'accompagnement sont mises en place ? L'espace public autour du Parvis et de l'Église est également relevé comme saturé, parfois transformé en « immense bar », avec des problèmes de **toilettes publiques insuffisantes**.

Dans le même ordre d'idées, des habitant.es soulignent le **manque d'entretien ou l'occupation problématique d'espaces publics**, notamment sur la place Marie janson, qui malgré les investissements reste fortement utilisé pour la consommation d'alcool et parfois de drogue, ou encore les rez-de-chaussée vides qui contribuent à un sentiment d'abandon dans certaines rues.

La **mobilité** représente un autre sujet de préoccupation, notamment les problèmes récurrents liés aux **vélos et trottinettes sur les trottoirs** autour de la Porte de Hal.

Les citoyen.nes se posent également la question de la **criminalité organisée**, en particulier le **blanchiment d'argent** et l'influence de réseaux mafieux dans la ville. Certains questionnent les dynamiques souterraines auxquelles ils devraient être attentifs et la manière dont ces réseaux influencent la vie locale.

Enfin, plusieurs personnes cherchent à comprendre **quelles instances supérieures** (régionales et fédérales) peuvent être sollicitées pour faire pression ou pour obtenir des réponses plus structurelles, que ce soit pour l'ordre public, la prévention, la gestion des night-shops ou la problématique du sans-abrisme.

2.1 Volet sécurité et zone de police Midi

Un citoyen dit qu'il constate une très faible présence policière dans sur le Parvis de Saint-Gilles, pourtant fortement fréquenté. Il estime que la densité de population et la fréquentation élevée du quartier justifieraient une visibilité policière plus régulière, afin de renforcer le sentiment de sécurité.

Un citoyen dit qu'il observe souvent la présence des gardiens de la paix, mais il déclare ne pas connaître précisément leurs compétences et leur champ d'action. Il souhaite comprendre quel rôle ils jouent dans la prévention, quelles sont leurs limites, et comment leur présence s'articule avec celle de la police.

Une citoyenne se préoccupe quant à la question de la sécurité au regard des politiques de la coalition Arizona. Elle demande s'il existe ou s'il pourrait exister un travail participatif associant les habitant.es à la réflexion sur les priorités et les actions à mener.

Un citoyen explique que son immeuble a récemment été victime de cambrioleurs, armés, retranchés dans la cave. Il explique que l'intervention policière a pris 22 minutes. Il souligne que la situation met en lumière la question du timing des interventions, car le commissariat central de la zone, à Démosthène, est loin.

Une citoyenne demande si le commissariat restera bien sur le Parvis de Saint-Gilles et exprime son inquiétude quant à la continuité du service de proximité si un déménagement devait avoir lieu.

Une citoyenne dit qu'elle se pose des questions sur le blanchiment d'argent dans le quartier et sur le lien éventuel avec des réseaux mafieux. Elle aimerait plus d'informations sur ces potentiels liens et se demande comment les citoyens peuvent être attentifs à certains signaux. Elle explique que certains phénomènes économiques (cafés vides) ou immobiliers (rez-de-chaussée non occupés) semblent inhabituels et souhaite savoir comment ces enjeux sont surveillés et pris en compte par les autorités locales et fédérales.

La question des night shops a été soulevée : faut-il en limiter le nombre ou les fermer plus tôt, et quel rôle jouent-ils dans les nuisances ressenties ? Certain.es expriment un sentiment d'abandon de Bruxelles par les autres niveaux de pouvoir et s'interrogent sur ce qui relève du fédéral, notamment quant à la gestion d'une capitale internationale : « où peut-on s'adresser ? », « qui laisse pourrir la situation ? ».

Un citoyen dit qu'il souhaite obtenir des précisions sur la présence éventuelle de policiers en civil. Il demande si ces équipes relèvent bien de la zone de police locale ou d'un autre service, et quelles sont exactement leurs missions. Une interpellation citoyenne avait déjà été formulée au Conseil communal concernant la montée de la consommation de drogue dans le quartier. Il rappelle que plusieurs propositions avaient été faites à l'époque et demande ce qu'il en est aujourd'hui, et si certaines de ces pistes ont été suivies ou évaluées.

Une citoyenne souligne que le harcèlement de rue, en particulier envers les femmes, demeure un problème important dans le quartier. Elle demande quelles actions sont envisagées pour mieux protéger les victimes et sensibiliser la population.

La consommation de drogue, notamment autour de la Place Bethléem, inquiète également. Les habitant.es demandent comment répondre à ces usages dans l'espace public et comment éviter que cela n'alimente un sentiment d'insécurité.

Une citoyenne dit que la Rue Dethy, proche de la place Bethléem, connaît une situation paradoxale : d'un côté, les habitant.es constatent un manque de présence policière au quotidien, et de l'autre, ils observent parfois des interventions très impressionnantes. Les habitant.es expliquent ne plus trop savoir comment interpréter ces contrastes ni quelles opérations sont réellement en cours dans leur quartier.

Une citoyenne se demande vers quelle instance supérieure les habitantes et habitants peuvent se tourner pour faire pression et obtenir des réponses plus rapides ou plus fortes lorsque les problèmes persistent

malgré les alertes locales. Elle reconnaît que la commune ne peut pas régler des problèmes qui dépassent le champ d'action communal. Elle cherche à comprendre quelle voie institutionnelle est disponible pour amplifier leurs demandes et suggère une pétition des habitant.es de Saint-Gilles pour s'associer au plaidoyer qui est déjà mené par le Bourgmestre.

2.2 Précarité, sans-abrisme, assuétudes et prévention

Un citoyen souligne l'état du parc Pierre Paulus, où il observe des indices de consommation de drogue, à proximité immédiate des aires pour les enfants. En tant que parent, il demande quelles mesures précises sont envisagées pour limiter ces situations et protéger les plus jeunes. Il dit qu'il espère ne plus devoir expliquer à ses enfants pourquoi ils ne doivent pas toucher à du matériel de consommation abandonné dans le parc.

Un citoyen souligne que de nombreux investissements ont été faits sur la place Marie Janson pour redonner de l'espace aux habitants. Pourtant, il observe que cet espace est aujourd'hui principalement occupé par des groupes consommant de l'alcool ou des drogues, ce qui entrave son appropriation par les familles et les riverains. Il suppose que l'importance des dispositifs d'accompagnement social, comme l'Ilot, augmentent la concentration de groupes d'usagers qui se dispersent ensuite dans l'espace public. Il explique que plusieurs de ces personnes viennent consommer alcool ou drogues sur la place Marie Janson, ce qui rend difficile la cohabitation avec les habitants et limite l'usage du lieu par d'autres publics.

Une citoyenne rebondit sur cette intervention pour demander quelles sont les « heures critiques » et les dynamiques de circulation des usagers de drogue. Elle explique qu'autour de 19h, elle observe un phénomène qu'elle décrit comme un « ramassage », avec une forte activité, des rassemblements et des mouvements de groupes qui créent un sentiment d'insécurité. Elle demande si des actions spécifiques sont prévues à ces moments-là.

Un citoyen dit qu'il remarque la présence de personnes en grande précarité qu'il décrit comme des « âmes qui errent ». Il exprime son malaise face à ces situations humaines difficiles et interroge les autorités sur les dispositifs de prise en charge et d'accompagnement disponibles pour ces personnes.

Un citoyen dit qu'il entend régulièrement parler des jeunes et des enfants dans les discussions sur la sécurité, et il souhaite savoir s'il existe un plan de prévention spécifique dans les écoles, notamment en matière de sensibilisation aux drogues et aux risques associés. Il souligne l'importance de la prévention en milieu scolaire pour éviter que certains jeunes ne basculent dans des dynamiques de rue.

Une citoyenne dit que la combinaison de la précarité sociale et de la consommation de drogues nécessite l'intervention de professionnels autres que des professionnels de la sécurité. Elle demande quels sont les dispositifs sociaux existants pour réduire le sans-abrisme, quelles formes de prise en charge psychologique sont prévues, et comment les autorités évaluent l'efficacité de ces mesures.

Elle s'interroge également sur les moyens permettant d'assurer un accompagnement durable des personnes vivant en grande vulnérabilité. Beaucoup s'interrogent sur les solutions concrètes pour réduire la grande précarité et améliorer l'accompagnement des personnes à la rue.

Les habitant.es ont ensuite évoqué la situation au Parvis, perçu comme un espace parfois saturé, « un immense bar » où il devient difficile de circuler. Plusieurs remarques ont porté sur l'usage des toilettes publiques, notamment celles situées sur la place Marie Janson.

2.3 Propreté

Un citoyen ironise et s'interroge sur la manière dont les agents de propreté parviennent à garder le moral, compte tenu de la pénibilité et de la répétition des incivilités auxquelles ils et elles sont confrontés. Il demande également quelle est la part de répression prévue en matière de propreté publique et exprime sa solidarité envers les travailleurs, qu'il estime souvent insuffisamment soutenus.

2.4 Aménagement du territoire

Un citoyen dit que, dans la rue Dethy, des véhicules de police se garent fréquemment sur le trottoir. Il s'interroge sur cette pratique, qu'il juge problématique pour les piétons, en particulier les personnes à mobilité réduite, les parents avec poussettes et les personnes âgées.

Un citoyen exprime son inquiétude par rapport à la circulation des vélos au niveau de la Porte de Hal car la bande cyclable se coupe au carrefour et les vélos et trottinettes sont déportés sur la rue, ce qui complique la circulation et met en danger les usagers. Il demande si des mesures d'aménagement sont prévues pour cet espace pour améliorer la situation.

2. Réponses

Pour améliorer la compréhension des personnes qui n'étaient pas présentes, des explications supplémentaires sont données sur le fonctionnement des services – tant communaux que de la ZPM.

Résumé des réponses du Bourgmestre, Collège, représentant.es de la Zone police Midi et services communaux :

Le Bourgmestre et les représentant.es de la zone de police ont tenu à répondre de manière transversale aux nombreuses préoccupations exprimées par les habitant.es, en soulignant d'emblée la légitimité des constats posés et la complexité des enjeux rencontrés à Saint-Gilles.

1. Volet policier, police de proximité et gardiens de la paix

Les autorités reconnaissent un manque structurel d'effectifs ne permettant pas d'assurer une présence policière permanente dans tous les quartiers. Une partie importante des policiers locaux est régulièrement mobilisée pour des missions supra-locales (palais de justice, événements sportifs, prisons, grands événements), ainsi que pour des missions judiciaires et administratives. Cette situation limite la visibilité policière dans les rues, malgré une demande constante du Bourgmestre pour renforcer la présence sur le terrain.

Un plaidoyer politique est porté, au niveau communal et zonal, pour immuniser davantage la police de quartier face à ces réquisitions extérieures et permettre un retour prioritaire vers les missions de proximité. Cette revendication est également portée auprès des autorités fédérales.

La zone bénéficie de l'appui de services de police d'autres zones (Bruxelles-Ixelles) et de la police fédérale de manière ponctuelle.

La commune et la zone de police réaffirment leur attachement à une police de proximité, plus lisible et plus ancrée dans les quartiers. Les gardiens de la paix, encadrés légalement, jouent un rôle complémentaire essentiel : présence dans l'espace public, signalement des problématiques, sécurisation des traversées scolaires, sensibilisation et soutien aux événements. Ils ne disposent toutefois pas de compétences policières ni de pouvoir d'intervention coercitive.

2. Précarité, assuétudes, accompagnement social et prévention

Les autorités reconnaissent les difficultés liées à l'occupation de certains espaces publics (le Parvis, place Marie Janson, parc Pierre Paulus), à la consommation visible d'alcool et de drogues.

Les autorités rappellent que la problématique des drogues est multiple : consommation récréative, consommation problématique et addictive et réseaux de deal organisés. La réponse combine prévention, répression ciblée des réseaux criminels et accompagnement médico-psycho-social des personnes en grande précarité. L'arrestation seule ne constitue pas une solution durable pour les publics les plus fragilisés.

Un réseau dense d'acteurs sociaux intervient sur le territoire (travailleurs sociaux de rue, CPAS, maraudes, associations de santé et d'accueil), ce qui augmente notamment la présence des publics de ces services. Il est toutefois rappelé que la commune fait face non pas à une crise du sans-abrisme, mais à une crise de l'accueil, liée à un manque de solutions structurelle à l'échelle régionale et fédérale.

Un effort particulier est en cours pour renforcer les liens avec les écoles, dès le plus jeune âge, afin de recréer une relation de confiance entre la police, les services communaux et les enfants.

Aussi, un travail est également mené sur la régulation des commerces, notamment les night shops.

3. Mobilisation citoyenne et plaidoyer

Le Bourgmestre insiste sur le rôle central des citoyen·nes, considéré·es comme les expert·es de leur vécu quotidien. Les forums citoyens ont précisément pour objectif de fédérer les constats, de mutualiser les demandes et de renforcer le plaidoyer collectif auprès des niveaux de pouvoir supérieurs. La sécurité est présentée comme une construction collective, reposant sur une police citoyenne, des services publics accessibles et une implication active des habitant·es.

Les autorités concluent en réaffirmant leur engagement à poursuivre le dialogue, à améliorer la coordination entre acteurs et à défendre, avec les citoyen·nes, une approche équilibrée alliant sécurité, prévention, accompagnement social et qualité de vie dans les quartiers.

3.1 Volet policier

Police de proximité et présence en rue

En réponse aux préoccupations exprimées concernant le manque de présence policière dans des zones pourtant très fréquentées, le Bourgmestre a reconnu que cette demande est largement partagée par les habitants. Il a expliqué que, malgré la volonté de renforcer la présence sur le terrain, les effectifs policiers sont régulièrement mobilisés pour des missions d'appui "supra-locales", qui ne relèvent pas directement de la vie de quartier.

Il a cité notamment les renforts lors de grèves en milieu pénitentiaire où les policiers de la ZPM sont mobilisés pour assurer les missions des gardiens de prison ; les missions liées au parquet général : les policiers de la ZPM doivent conduire les prévenu.es aux audiences du Parquet ; les dispositifs de sécurité autour des matchs de football : il y a deux stades sur le territoire de la zone, avec deux équipes en Ligue des Champions, ce qui fait un nombre importants de matchs à sécuriser ; ou de grands événements : il y a un principe de collaboration entre les zones de police de la Région et du pays, les policier.ères de la ZPM sont parfois mobilisé.es pour des évènements en dehors de la zone comme renforts. Par ailleurs, le travail policier comprend également des tâches judiciaires et administratives importantes.

Le Bourgmestre a souligné que ces missions extérieures ont pour conséquence de soustraire des policiers du terrain. Par ailleurs, la formation des agents est longue et exigeante — environ un an — sans garantie que les agents formés soient ensuite affectés durablement à la zone. Donc même si des budgets sont constamment débloqués au niveau des communes pour booster le nombre d'effectifs dans la zone, il n'y a pas de garanties que les recrues seront affectées à la ZPM.

Le Bourgmestre a confirmé qu'il n'y a actuellement pas suffisamment d'effectifs au sein de la zone de police pour assurer une présence permanente, et une présence fixe – comme demandée par beaucoup d'habitant.es, dans tous les quartiers.

Le Bourgmestre souligne que la Zone reçoit quand même l'appui de la police fédérale pour des missions, notamment sur la place Bethléem.

La Gare du Midi, le point multimodal le plus important du pays (plus important que l'aéroport de Zaventem en termes de passagers/an) drainent également des forces de police des quartiers pour gérer les externalités

liées à la gare. En termes d'exemple, avant l'ouverture du point police au sein de la Gare, toutes les plaintes liées aux événements arrivés dans la gare étaient enregistrées au commissariat de Saint-Gilles, augmentant le travail administratif de la ZPM alors que les gares sont censées être gérées par la police des Chemins de fer (SPC), au niveau fédéral.

Le Bourgmestre souligne qu'un nouveau point police a récemment été ouvert à la Gare du Midi, opéré par la police fédérale des chemins de fer (compétente pour les gares et stations de métro et prémétro). Le ministre de l'Intérieur a également confirmé le renfort d'effectifs affectés à la Gare du Midi.

Le Bourgmestre, appuyé par le commissaire Evangelisti, a insisté sur le fait qu'il interpelle régulièrement la zone de police afin de demander un renforcement de la présence sur le terrain. Monsieur Evangelisti a également indiqué que les policiers eux-mêmes expriment le souhait d'être davantage présent.es dans les quartiers, afin de pouvoir intervenir plus rapidement, et qu'ils et elles se sentent parfois démunis lorsqu'ils et elles sont mobilisés pour d'autres missions.

Un projet est actuellement en cours pour développer une présence policière dite "intelligente", mieux ciblée et adaptée aux réalités locales.

S'agissant de l'interpellation des niveaux de pouvoir supérieurs, notamment le fédéral, le Bourgmestre affirme que ces problématiques sont relayées de manière constante. Les autorités locales insistent sur le fait que les citoyens sont les experts de leur vécu quotidien et que leurs constats doivent être appuyés, partagés et portés collectivement. Le forum citoyen est présenté comme un outil visant précisément à mutualiser les demandes et à fédérer les paroles, dans une logique de plaidoyer collectif.

Il est rappelé que Saint-Gilles consacre des moyens très importants à la zone de police, avec une contribution financière élevée, sans pour autant bénéficier d'un service proportionné à cet effort. Cette situation est connue du ministre de l'Intérieur et des autorités compétentes. Face à ce constat, le Bourgmestre réaffirme la nécessité de reconstruire une police de proximité, fondée sur une co-construction citoyenne de la sécurité, avec des agents de police du quotidien, accessibles et ancrés dans les quartiers. La participation active des habitants est présentée comme un levier essentiel de cette dynamique collective.

Le commissaire Evangelisti a toutefois rappelé que tous les quartiers demandent une présence policière 24h/24, ce qui n'est pas réalisable dans le contexte actuel. Les nombreuses missions fédérales imposées à la police locale continuent de mobiliser une part importante des effectifs, limitant la capacité d'action dans les quartiers.

L'objectif partagé reste néanmoins de réorienter progressivement les moyens vers une police de proximité.

Le Bourgmestre reprend et conclut que dans le débat sur la fusion des zones, une de ses prérogatives les plus importantes est de sanctuariser le travail de police de proximité et l'« immunisation » des policiers de quartier.

Le Bourgmestre a indiqué que la fonction de police de proximité n'est actuellement pas inscrite dans le projet de loi et que cela constitue un enjeu politique majeur, porté collectivement par les bourgmestres de la zone.

Il a rappelé que le système fédéral d'échange d'effectifs est complexe et que cette revendication nécessite également une mobilisation citoyenne, afin de faire entendre la demande claire d'une police plus présente dans l'espace public et les quartiers.

Commissariat de la zone : Parvis et commissariat des Deux Gares

Concernant le commissariat du Parvis et en lien avec la présence des policiers en rue, le Bourgmestre a expliqué la stratégie qui a été déterminée par le Collège de Police (comprenant les 3 Bourgmestres de la Zone et le Chef de Corps) : la priorité n'est pas de multiplier les effectifs affectés à des tâches administratives derrière un bureau, mais bien de renforcer la présence en rue.

Un commissariat doit être animé et mobilise des effectifs importants, ce qui peut se faire au détriment de la présence sur le terrain. En d'autres termes, un commissariat ne peut pas être une vitrine vide. Il a rappelé que la présence policière visible constitue un élément central du sentiment de sécurité.

Dans ce contexte, il a expliqué le choix défendu par les bourgmestres de la zone : disposer d'un commissariat pleinement opérationnel par commune, avec l'ensemble des services nécessaires, plutôt que de maintenir plusieurs antennes peu actives, qui mobilisent des agents sans impact direct sur la présence en rue. Ce choix, bien que délicat, vise à garantir une police plus efficace et plus visible.

Le commissariat rue Antoine Bréart est en cours de rénovation, où la commune a également beaucoup investi. Il permettra prochainement un accueil digne des victimes – en comparaison à l'accueil actuel du commissariat du Parvis qui laisse peu de place à la confidentialité. Il donnera également un meilleur cadre de travail pour les policiers et permettra une meilleure attractivité de la zone, une donnée importante pour sanctuariser les effectifs actuels et attirer de nouvelles recrues. Ce commissariat disposera de l'entièreté des services de la ZPM pour un accueil complet de chaque personne.

Par ailleurs, le nouveau commissariat central de la zone (actuellement situé à Démosthène) sera déplacé au nouveau bâtiment rue des deux gares, juste derrière le tunnel Vétérinaire. Ce commissariat, bien plus proche de la commune de Saint-Gilles, sera ouvert 24/24h et 7/7 jours pour un accueil optimal.

Le Bourgmestre souligne également que des pistes sont en cours d'élaboration pour organiser des permanences décentralisées de la ZPM dans certains services communaux (dans les antennes dites « LISA », Local Integrated Security Antenna) et que cette solution pourrait être envisagée pour le Parvis notamment. Une antenne LISA est déjà opérationnelle à la Maison de la Prévention (143 rue de Mérode).

Délai d'intervention

Le Commissaire Evangelisti revient sur le délai d'intervention des patrouilles. Dans certaines situations, ce temps d'intervention reste malheureusement réaliste compte tenu des moyens disponibles.

La nuit, la zone dispose en moyenne de trois à quatre patrouilles pour faire face à une charge très élevée. A titre d'exemples, il annonce que la ZPM reçoit +/-270 demandes d'interventions sur 24h pour quatre équipes en une soirée. Les appels sont priorisés en fonction de leur gravité.

Il a insisté sur l'importance, pour les citoyens, d'être les plus précis possible lorsqu'ils contactent le 101, car les informations fournies influencent directement le degré de priorité accordé à l'intervention.

Le Bourgmestre précise que le nouveau commissariat central diminuera le délai d'intervention car les patrouilles ne partiront plus de Démosthène, mais bien directement de la Gare du Midi.

Nature des interventions

En réponse aux interrogations concernant la présence de policiers en civil et l'usage de matériel spécifique, le Bourgmestre précise qu'il n'existe pas de brigade en civil opérant de manière informelle ou « surgissant de nulle part » sur le territoire communal. Dans certaines situations exceptionnelles, la zone peut toutefois bénéficier du renfort des unités spécialisées. Ces opérations ont permis la confiscation d'un nombre important d'armes, y compris des armes de guerre, ce qui témoigne de la gravité de certaines situations rencontrées et de l'importance de la présence de la police tant de proximité que d'intervention.

Concernant les constats déjà formulés par les citoyen.nes en 2023 sur la montée de la consommation et du trafic de drogue, il est rappelé que ces interpellations ont bien été entendues et ont alimenté la réflexion en cours. Des éléments de réponses avaient déjà été formulés à l'époque.

En réponse au ressenti exprimé par une habitante de la rue Dethy, évoquant une présence policière perçue comme tantôt insuffisante, tantôt excessive et fortement militarisée, le Bourgmestre reconnaît l'existence de tensions réelles dans le quartier. Il rappelle que certains jeunes du quartier peuvent, dans certaines situations, être à la fois des habitants et des auteurs d'infractions, ce qui complexifie les interventions et les dynamiques locales.

Les autorités soulignent la nécessité de recréer du lien entre la police et la population, en particulier avec les jeunes, et dans les écoles, afin d'éviter une escalade des tensions et une perception de la police comme une force uniquement répressive. Cette situation n'est pas considérée comme normale ni souhaitable à long terme.

L'objectif réaffirmé par les autorités communales et la zone de police est de tendre vers une présence plus équilibrée, intelligible et proportionnée, qui combine sécurité, prévention et dialogue, afin de réduire le sentiment tant d'insécurité que de tension exprimé par les habitant.es.

Harcèlement de rue envers les femmes

En matière de harcèlement de rue, en particulier à l'encontre des femmes, il est affirmé que la zone dispose de programmes spécifiques et mène des actions ciblées. Toutefois, le manque d'effectifs limite l'ampleur des interventions possibles. La ZPM dispose d'un service spécialisé dans les violences faites aux femmes. Les autorités insistent sur leur vigilance et leur intransigeance sur ces questions, tout en rappelant que les ressources humaines restent insuffisantes.

3.2 Volet prévention

Rôle des gardien.nes de la paix :

Le Bourgmestre et la Fonctionnaire de prévention rappellent les missions des gardien.nes de la paix : les gardien.nes de la paix sont des citoyens engagés dans une fonction encadrée légalement, mais sans pouvoir de police.

Ils et elles ne peuvent ni intervenir de manière coercitive ni entrer en contact opérationnel avec des auteurs de faits. Leur rôle consiste principalement à observer, signaler, informer et accompagner, en relayant les problématiques constatées sur le terrain vers les services compétents.

Ce sont donc des acteurs de première ligne, qui ne disposent pas de pouvoir de coercition. Par ailleurs, les gardien.nes de la paix sont continuellement formé.es et sensibilisé.es sur de nombreuses thématiques : désescalade et communication non-violente, assuétudes, connaissance des services sociaux, etc.

La Fonctionnaire de prévention a précisé que Saint-Gilles compte 29 équivalents temps plein de gardiens de la paix, présents 7 jours sur 7 et tout au long de la journée. Leurs missions incluent notamment la présence en rue, la remontée d'informations du terrain, la sécurisation des traversées scolaires, la sensibilisation des usagers, la sécurisation d'événements, ainsi que l'ouverture et la fermeture des parcs communaux.

Sans-abrisme et situation administrative irrégulière

En ce qui concerne la grande précarité, le sans-abrisme et les problématiques de consommation de drogues, notamment à la place Bethléem, le Bourgmestre rappelle que la réponse ne peut être uniquement policière. Un réseau dense d'intervenants sociaux est actif sur le territoire. Celui-ci comprend notamment des travailleurs sociaux de rue assurant un soutien psychosocial, le CPAS et ses maraudes (peu de CPAS dispose de ce mécanisme en Région bruxelloise), ainsi que des partenaires comme DoucheFlux, Médecins du Monde, Transit et d'autres associations spécialisées.

Il est toutefois reconnu que ces services peuvent parfois produire des effets de concentration des publics, en raison de manques d'infrastructures ou de réponses adéquates dans d'autres communes ou à l'échelle régionale. Le Bourgmestre insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas tant d'une crise du sans-abrisme que d'une crise de l'accueil et de l'accompagnement. Une grande majorité des personnes sans-chez-soi - entre 70 et 80 % - sont en situation administrative irrégulière. Elles ne sont pas prises en charge par le niveau de pouvoir fédéral, normalement compétent pour la gestion de l'accueil.

Le Bourgmestre rappelle enfin leur volonté de ne pas criminaliser ni discriminer ces publics, et met en avant des parcours positifs, parfois issus de squats ou de dispositifs informels, qui montrent que des solutions dignes et humaines sont possibles lorsque l'accompagnement est adéquat. Par ailleurs, les travailleurs sociaux de rue de la commune n'opèrent pas de distinction entre les profils.

Le Bourgmestre souligne que la commune ne dispose ni des moyens ni des compétences pour résoudre seule ces situations structurelles. Un plan de répartition et une réponse coordonnée à l'échelle régionale et fédérale seraient nécessaires. Le secteur associatif alerte depuis longtemps sur cette réalité.

Assuétudes et espaces publics

Le Bourgmestre a ensuite abordé la situation du parc Pierre Paulus et la consommation de drogues dans l'espace public, notamment à proximité d'infrastructures destinées aux enfants.

Il a rappelé que le visage de la drogue évolue, avec l'augmentation de certaines substances, comme le crack, phénomène également observé dans d'autres grandes villes européennes. La modification des flux et quantité de drogue disponible affecte grandement la vie quotidienne des habitant.es, y compris celle des enfants.

Face à ces situations, plusieurs leviers sont mobilisés. Des stratégies de réduction des risques, mises en œuvre en collaboration avec le secteur associatif, même si leurs résultats restent parfois limités. Des salles de consommation à moins risque existent, mais n'offre pas une solution capable d'absorber l'entièreté du public en errance consommateur.

Des associations de terrain sont également présentes sur le territoire (Dune, Transit, L'Îlot, dispositif LAMA, etc.) pour accompagner le public cible.

Les agents communaux, y compris les agents de propreté, sont également formés afin de faire face à ces réalités de terrain.

Le Bourgmestre a distingué les réponses apportées selon les situations.

En matière de consommation visible dans l'espace public, la prévention reste un axe central. Sur le plan judiciaire, il a rappelé la position du Procureur du Roi : la consommation dite récréative peut donner lieu à une amende, tandis que la consommation problématique, particulièrement présente dans des lieux comme le Parvis, relève avant tout d'un enjeu médical et psychologique.

Dans ces cas, l'arrestation seule n'apporte pas de solution durable et peut même aggraver la situation. L'accompagnement par des partenaires psycho-médico-sociaux est alors privilégié afin de soulager à la fois les personnes concernées et le quartier.

Le Bourgmestre a également souligné les difficultés dans lesquelles se retrouvent aujourd'hui ces partenaires du au manque de financement, de solutions structurelles, notamment au niveau de l'hébergement) et également face à l'agressivité des publics.

Il a également attiré l'attention sur le fait que de nombreux consommateurs se déplacent entre différents espaces, notamment les stations de métro, ce qui implique une coordination avec la Police des Chemins de Fer (SPC), compétente pour les réseaux de transport. Ce phénomène de « vase communicant » nécessite une approche concertée entre les différents niveaux de police sur laquelle le Bourgmestre travaille actuellement.

Les policiers de la ZPM se rendent également souvent dans les stations de métro – Parvis, Horta et bien que cela ne soit normalement pas de leur prérogative – pour assurer une présence.

Tout en soulignant l'importance de l'accompagnement social, le Bourgmestre a insisté sur la nécessité de s'attaquer à la source du problème, à savoir le deal. Selon lui, l'offre alimente la demande, et il est indispensable de désincruster les réseaux criminels qui exploitent les personnes en grande précarité. Il a évoqué la volonté de « casser le capitalisme de la drogue » en combinant actions policières, travail social et mobilisation collective.

Une des emprises également dans nos quartiers se fait à travers les plus vulnérables : d'une part, la population en situation administrative irrégulière, dont profitent les réseaux mais également les jeunes enfants. Le commissaire Evangelisti souligne que des enfants de 9/10 ans prenaient part au deal de rue. Une relation de confiance doit être recrée, notamment avec les jeunes du quartier. Des actions de sensibilisation sur les dangers et les implications réelles du deal de rue devraient être entamées.

Concernant la place Marie Janson, les autorités ont rappelé que de nombreux investissements ont été réalisés pour rendre l'espace aux habitants et améliorer la qualité de vie. Son appropriation par des publics en errance mène parfois à une cohabitation tendue et limitant l'accès pour d'autres publics, notamment les enfants.

Les autorités ont souligné qu'il est nécessaire de trouver un équilibre entre l'accompagnement social indispensable et la préservation de l'espace public pour l'ensemble des habitants. Elles insistent sur l'importance d'une mobilisation collective, impliquant à la fois les services communaux, les partenaires associatifs et les citoyen.nes, afin de rétablir des usages plus partagés des lieux.

Concernant la question des « heures critiques » dont parlait une citoyenne, le Bourgmestre dit qu'il s'agit certainement de moments marqués par la présence des acteurs sociaux actifs dans le domaine : distribution alimentaire par exemple, présence des services de secours, etc. Des discussions sont organisées avec les responsables de ces services pour gérer les externalités liées à leurs activités et surtout au public qui reste après leur départ.

Si ces actions des nombreux opérateurs sociaux sont essentielles, elles doivent s'inscrire dans une logique de coordination et de responsabilisation collective. Une intervention ponctuelle sans suivi structurel peut, selon lui, compliquer la gestion de l'espace public et accentuer certaines concentrations de publics en grande précarité.

Etablissements générateurs de nuisance et consommation d'alcool en rue

Une ordonnance de police ait été prise par le Bourgmestre pour empêcher la consommation d'alcool en rue dans les espaces les plus fréquentés, notamment par des familles et enfants. Les policiers procèdent au vidage régulier des canettes et bouteilles, ce qui a permis d'apaiser temporairement la situation, même en l'absence d'arrestations.

La problématique des établissements ouverts de nuit a également fait l'objet d'éclaircissements, car liée directement à la question de la consommation d'alcool en rue.

Il a été rappelé que la commune compte un nombre très élevé de ces établissements, souvent assimilables à des alcool shops, dont l'activité peut aggraver les phénomènes d'assuétudes et de nuisances. La commune mène un travail spécifique de régulation, notamment en interdisant l'installation de nouveaux établissements ouverts de nuit à proximité des places, afin d'éviter les rassemblements prolongés, l'occupation problématique de l'espace public avec des débits d'alcool problématiques.

Les autorités ont également souligné qu'un travail de contrôle est mené sur les commerces générant une forte consommation, y compris par des vérifications concernant les produits vendus à l'intérieur des night shops, parfois illégaux. L'objectif est de responsabiliser les exploitants et de limiter les impacts négatifs de ces commerces sur la vie de quartier.

Concernant la chaussée de Waterloo, il est constaté que le quartier connaît une faible animation nocturne en raison du nombre limité de commerces et d'activités en soirée. Cette absence de vie urbaine favorise des phénomènes de dégradation, de squats et d'occupation problématique de certains bâtiments. La commune travaille donc sur des leviers urbanistiques et administratifs afin de responsabiliser les propriétaires défaillants et de réactiver ces espaces, dans une optique de prévention à long terme.

Sur la question du blanchiment d'argent et des liens avec les milieux criminels, le Bourgmestre indique qu'un travail administratif est en cours pour établir des corrélations entre certains commerces défaillants, les activités de deal et d'éventuels mécanismes de blanchiment. Une attention particulière est portée aux HORECAS proposant des jeux de hasard, qui peuvent représenter des vecteurs d'investissements financiers importants, nécessitant une vigilance accrue quant à l'origine des fonds. Ces éléments sont

portés à la connaissance du Procureur du Roi, seul compétent pour mener des investigations judiciaires approfondies.

Le Bourgmestre rappelle toutefois que la commune ne dispose pas de compétences judiciaires. Son rôle consiste à agir sur les leviers administratifs, urbanistiques et réglementaires, tout en collaborant étroitement avec les autorités judiciaires et les services de police compétents. Il insiste enfin sur l'importance pour les citoyen.nes de rester attentif.ves aux dynamiques locales, sans se substituer aux autorités, et de continuer à signaler les situations problématiques afin d'alimenter un diagnostic partagé et des actions ciblées.

3.3 Propreté

Dépôts clandestins

En réponse aux préoccupations exprimées concernant la propreté et plus largement dans le quartier, les représentant.es communaux ont tenu à rendre hommage aux agents de la propreté, qualifiés de véritables « héros du quotidien ».

L'Echevine de la Propreté, Yasmina Nekhoul, a été souligné que leur travail est particulièrement difficile, confronté à des situations répétitives et décourageantes, parfois comparées à un effort sans fin. Les autorités reconnaissent que, malgré les efforts fournis, le sentiment de recommencer sans cesse peut peser lourdement sur le moral des équipes.

Des tonnes d'encombrants et dépôts clandestins sont enlevés à longueur de journée, sans que cela n'empêche des auteurs de recommencer plus tard. La mobilisation des équipes se fait dans l'urgence, ce qui complique l'organisation du travail et empêche les équipes de mener à bien les missions normalement quotidiennes.

Elle a rappelé que des sanctions existent et sont effectivement appliquées, mais que leur mise en œuvre reste complexe. Identifier les auteurs des incivilités, en particulier lors de dépôts clandestins, demeure un défi important. Ces dépôts sont souvent volumineux et organisés, ce qui dépasse la simple incivilité ponctuelle. Les services communaux soulignent qu'il est parfois difficile de « mettre la main sur les véritables responsables ».

Si un important travail de sensibilisation est mené, il a été reconnu qu'il ne suffit pas à lui seul. Les enfants sont sensibilisés dès le plus jeune âge, grâce à des dispositifs comme « l'école de la propreté » et l'Echevine souligne d'ailleurs qu'ils et elles sont souvent mieux au fait concernant le recyclage que les parents. Cependant, ce ne sont souvent pas eux les auteurs de dépôts clandestins importants, mais plutôt des camionnettes de chantier immatriculées en dehors de la Région ou en dehors de Saint-Gilles, qui viennent déposer leurs immondices, avant de repartir.

Aussi, certaines réalités du quotidien, comme la promiscuité dans de petits logements ou le manque d'espace pour stocker les déchets, compliquent parfois l'application concrète de ces apprentissages.

Une combinaison entre prévention et répression est jugée nécessaire, avec une application plus ferme des sanctions à l'encontre des comportements irrespectueux de l'espace public.

Dans ce cadre, la question des caméras de surveillance a été abordée. Les autorités ont indiqué mener un combat constant pour renforcer leur déploiement, estimant qu'elles constituent un outil utile pour identifier les auteurs d'infractions et appuyer le travail des équipes de terrain. Elles peuvent également contribuer à soutenir les agents en donnant un signal clair que les incivilités ne restent pas impunies.

Conteneurs enterrés

Enfin, la problématique des poubelles de rue et des conteneurs a été évoquée. Les services communaux ont confirmé que ces dispositifs peuvent malheureusement favoriser les dépôts clandestins lorsqu'ils sont mal utilisés. Les services communaux reconnaissent que ce type d'aménagement peut parfois « appeler la crasse » et nécessiter une réflexion plus globale sur la gestion des déchets et l'aménagement de l'espace public.

A la place Marie Janson, par exemple, les bulles à verre enterrées font l'objet de nombreux dépôts clandestin, aussi renforcé par la zone de chantier devant. Le service de propreté passe régulièrement pour évacuer les déchets clandestins.

Par ailleurs, le nombre d'impétrants présents dans les sous-couches de notre sol rend l'enterrement de conteneurs poubelle difficile, voire impossible.

3.4 Volet aménagement du territoire

Concernant la question du stationnement des véhicules de police, notamment à la rue Dethy, le Bourgmestre a précisé qu'il n'existe pas de parking dédié au commissariat du Parvis. Considérant la pression du stationnement dans la zone, des solutions alternatives sont en phase d'être trouvées : utilisation du parking situé sous la Porte de Hal, où un tarif préférentiel est proposé aux agents.

En réponse aux questions concernant la continuité des pistes cyclables, il a été précisé que certaines voiries relèvent de la Région et non de la compétence communale. Catherine Morenvillev a expliqué que, dans ces cas, la Commune ne dispose pas de subsides pour procéder elle-même au réaménagement. La configuration actuelle à la Porte de Hal prévoit par endroits une voie partagée entre cyclistes et piétons, solution autorisée sur le plan réglementaire mais reconnue comme peu sécurisante. À d'autres endroits, une piste cyclable existe, mais elle est utilisée dans les deux sens, ce qui n'est pas idéal et génère de la confusion. Un problème de signalisation a été identifié ; celui-ci a été signalé à Bruxelles Mobilité, avec l'espoir qu'une adaptation puisse être apportée afin d'améliorer la sécurité et la lisibilité des aménagements.

Sanitaires publics

En réponse aux préoccupations exprimées concernant la situation du parvis de l'église et l'usage des toilettes publiques, le Bourgmestre reconnaît l'existence d'un problème structurel majeur lié au manque d'infrastructures sanitaires accessibles. Les toilettes publiques existantes font l'objet de dégradations répétées, parfois volontaires, ce qui entraîne des coûts de réparation très élevés. À titre d'exemple, les frais annuels peuvent atteindre jusqu'à 200 000 euros/an, ce qui a conduit certains opérateurs, comme l'IBGE, à fermer des installations similaires.

Au-delà de la question financière, se pose également celle du modèle de gestion : sans présence humaine permanente pour en assurer la surveillance et l'entretien, ces équipements deviennent rapidement inutilisables.

L'idée de toilettes inclusives, accessibles à tous les publics, est partagée, mais elle reste difficile à concrétiser à l'heure actuelle en Belgique, notamment en raison des contraintes budgétaires et organisationnelles. Il est souligné que ces toilettes devraient idéalement être occupées et surveillées durant les heures de forte fréquentation de la place, une demande d'ailleurs également portée par les commerçants du quartier. Des solutions temporaires, comme l'installation d'urinoirs provisoires, ont été testées par le passé, sans résultats probants.

Terrasses du Parvis

La question des terrasses est également abordée. Le Parvis constitue une spécificité et le poumon de Saint-Gilles, mais participe aussi à une forme de contrôle social et à l'animation positive de l'espace public. Néanmoins, leur implantation doit rester proportionnée et respecter le partage de l'espace, ainsi que la tranquillité des habitants. Des refus ou des limitations peuvent donc être imposés lorsque l'équilibre n'est plus respecté.

4. Actions concrètes dégagées des interventions citoyennes et institutionnelles :

- Actions de sensibilisation dans les écoles secondaires (communales et non-communales) en collaboration avec la ZPM sur les dangers de la drogue et du trafic de drogue ;